

Délibération n°D20220140

Rapporteur : Charles MARBOT

Service : Finances

Secrétaire de séance : Corinne GONDONNEAU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le TREIZE DÉCEMBRE 2022, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 25, 26, 25, 24 à l'Hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 07/12/2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Fatiha BANCAL (2), Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (3), Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS :

Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Jean-Pierre CAZES	a donné délégation à	Laurence ROUAN
Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Joëlle ISUS
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Charles MARBOT
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
Marion CHAMBERON	a donné délégation à	Fabien RUET

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Arrivée au dossier n°1 « Rapport d'activité 2021 – Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne (SDE 24) »

(2) Départ au dossier n°12 « Convention entre la Ville et le CCAS - Avenant »

(3) Départ au dossier n°19 « Opération sur les installations d'éclairage public demande au Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne »

DECOMPTE DES ECHANGES FINANCIERS ENTRE LA VILLE ET LA CAB ANNEE 2021

VU la délibération n°D20130133 du 12 décembre 2013 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 30 novembre 2022 ;

VU le décompte récapitulatif des échanges financiers au titre de l'année 2021 détaillé ci-dessous :

PRESTATIONS DUES PAR LA VILLE A LA CAB :

COMPÉTENCES	CHARGES COURANTES	MISE A DISPOSITION	TOTAL
Centre Culturel (Mercredis du Jazz)	1 800,00	3 200,00	5 000,00
Centre de Loisirs (Activités Périscolaires)	0,00	51 539,00	51 539,00
Vacances Pour Tous les Jeunes (Animations du Conseil Municipal des Jeunes)	0,00	10 350,00	10 350,00
TOTAL CLECT	1 800,00	65 089,00	66 889,00
Fluides pris en charge par la CAB après le retour du bâtiment de la piscine à la Ville	22 638,00		22 638,00
TOTAL HORS CLECT	22 638,00	0,00	22 638,00

PRESTATIONS DUES PAR LA CAB A LA VILLE DE BERGERAC

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 19/12/2022

ID : 024-212400378-20221213-D20220140-DE

	COMPÉTENCES	CHARGES GÉNÉRALES	DISPO PERSONNEL	
	Centre Culturel	0,00	6 438,00	6438
	Rocksane	0,00	3 535,00	3535
	Centre de Loisirs	0,00	82 525,00	82525
	Vacances Pour Tous les Jeunes	18 036,00	74 784,00	92820
	Intervention Centre Technique Municipal & Service Patrimoine	10 202,00	144 920,00	155122
	Fournitures produits entretien	6 732,00	0,00	6732
	Copieurs Ville : Selon état	79,00	0,00	79,00
TOTAL CLECT		35 049,00	312 202,00	347 251,00
	FONCTIONNEMENT			
	Animations ALSH Musées	365,00	0,00	365
	Immeuble Bellegarde – charges de copropriété et ménage	1 821,00	2 587,00	4408
	Immeuble Bellegarde – charges exploitation ascenseur 2021	3 881,00	0,00	3 881,00
	Intervention éducateurs dans les crèches		4 777,00	4777
	Utilisation CTM pour les véhicules Ordures Ménagères	14 795,00		14795
TOTAL HORS CLECT		20 862,00	7 364,00	28 226,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER le décompte des prestations croisées entre la Ville de BERGERAC et la Communauté d'Agglomération Bergercoise, pour l'année 2021,
- D'ARRÊTER les comptes aux montants suivants :
 - Total dû par la Communauté d'Agglomération Bergercoise à la Ville de BERGERAC :
 - 347 251 € au titre de la CLECT
 - 28 226 € au titre des échanges hors CLECT
 - Total dû par la Ville de BERGERAC à la Communauté d'Agglomération Bergercoise :
 - 66 889 € au titre de la CLECT
 - 22 638 € au titre des échanges hors CLECT.

Adopté par 31 voix pour (Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérard TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir) Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES (pouvoir), Fatiha BANCAL, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL).

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 13/12/2022.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 19 DEC. 2022 et de l'affichage en date du 19 DEC. 2022 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Corinne GONDONNEAU



La Première Adjointe,



Laurence ROUAN